

REDACTION : ROUBAIX, 55, rue des Fabriciens (près la place du Tribunal). TOURCOING, rue Verte, 55. Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille. PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing, Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

# DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

## SERVICE SPÉCIAL

### NOS TÉLÉGRAMMES

#### Edouard VII à Paris

Paris, le 30 avril. Le roi d'Angleterre, accompagné de sa suite, est arrivé à Paris à 10 heures du soir. Il est allé à l'hôtel Bristol, où il a dîné tranquillement. Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet. Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

sort, dont les obligations, qui ont été mises en circulation, ont été achetées par le public pendant toute la journée. Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

## Législation du Travail

La Chambre des Députés vient de voter les cinq premiers livres du Code du Travail.

Préparé par une commission extra-parlementaire composée de juristes et de professeurs de droit, cette codification présente le plus grand intérêt; le texte adopté remplace en effet l'ancien Code de Commerce par des dispositions nouvelles, qui ont été élaborées par les commissions de la Chambre des Députés.

Après avoir rendu justice à la bonne volonté de tous ceux qui ont coopéré à cette intéressante œuvre, nous serons tentés à l'occasion de signaler l'importance de la législation préparée pour les ouvriers, qui est destinée à régler les conditions de leur travail, de leur salaire, de leur repos, de leur hygiène, de leur éducation, de leur formation professionnelle.

Le premier livre du nouveau Code est consacré aux conventions relatives au travail. On y trouve avec la réglementation de l'apprentissage, bien révisée, celle de la machine permet de faire de l'ouvrier le collaborateur direct de l'ouvrier, la tenue de services et des règlements d'atelier.

Non seulement on voit troubler les questions de détail, mais on sent que la législation est destinée à régler les conditions de leur travail, de leur salaire, de leur repos, de leur hygiène, de leur éducation, de leur formation professionnelle.

La réglementation du travail est traitée dans le livre II. On y retrouve les principales prescriptions des lois de 1892 et de 1901. L'organisation de l'inspection du travail doit être fonctionnelle, continue, être recrutée au concours et la fonction de vérification des délégués mineurs y est également traitée.

Les syndicats professionnels, avec la loi de 1884, sont modifiés, un régime de faveur accordé aux sociétés ouvrières de production, autorisées à prendre part aux adjudications inférieures à 50.000 francs sans honnoraires de cautionnement, forment la matière du troisième livre.

Le quatrième livre traite des sociétés de l'organisation des producteurs, des questions controversées des demandes reconventionnelles et de l'appel social malheureusement ignoré du côté de l'importateur et de noter un essai de création de conseil facultatif de conciliation et de comités d'arbitrage, conseils et comités mixtes, composés d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers, destinés à remplacer en matière de litiges collectifs, l'action généralement inefficace du juge de paix.

Le cinquième livre porte le titre alléchant d'assurances ouvrières. Nous voulons croire qu'il constituera dans l'avenir un des plus importants du nouveau Code, pour l'instant il ne contient guère que la loi de 1898 sur les accidents de travail, la loi spéciale des retraites des ouvriers mineurs et celle qui règle le fonctionnement de la Caisse de la retraite pour la vieillesse. C'est peu, très peu.

Le projet voté est tout entier en contradiction avec la législation existante. Les grèves de Dunquerque, d'Armentières, de Limoges ont été terminées par des ententes collectives, ce sont là des faits que le législateur ne peut laisser passer inaperçus. Les retraites ouvrières ne sont ni moins nécessaires ni moins urgentes que jamais. Les assurances sociales ne sont pas un luxe, elles sont une nécessité.

## La Politique

Aujourd'hui s'ouvre la session des Conseils généraux. On connaît le tempérament très calme et très serein de nos assemblées, qui ne se laissent jamais prendre aux menues querelles de parti.

Le contraire n'a pas été le cas de la session de l'opposition parlementaire, qui demandait absolument que les Conseils généraux fussent appelés à se prononcer sur la question de la séparation.

On voulait retarder aussi la discussion et le vote de la loi, et provoquer dans tout le pays une agitation que la parti clérical jugeait nécessaire à ses intérêts. Le majorité, convaincue qu'elle n'est pas au-dessus de la nation, n'a pas voulu donner ce plaisir à son ennemi.

On a entendu, les réactionnaires vont essayer d'engager un débat sur ce gros problème, mais comme nous le disons plus haut, ils ont affaire à des assemblées très pondérées, qu'ils ne pourront pas entraîner à des manifestations dont les ennemis de la République seraient dans le cas de tirer profit.

## OPPORTUNISTE ?

« La mot n'a pas fait fortune », disait le Libérateur le Président de la République. Et il ajoutait avec quelque malice : « C'est qui nous veut opportunistes le plus ou le moins ? »

Les paroles d'opportuniste ont été prononcées par M. Combarieu, ministre de l'Intérieur, dans un discours prononcé à la Chambre des Députés, le 27 avril.

Il y a, dans ces paroles, une ingénieuse question de la République, l'opportuniste, l'ingénieur à laquelle la haute correction de M. Loubet a toujours en échappé, mais une appréciation toute personnelle de cette politique, par où la psychologie particulière du Président Loubet se manifeste en sa manière de s'exprimer.

Paul-Émile, d'ailleurs, écrit notre ami Laferrère, dans le Petit Méridional, au début de son mandat, tout d'opportuniste et de dévoué à la République, le président opportuniste n'est pas un homme qui se laisse entraîner par les passions de parti.

Il n'y a, dans ces paroles, rien qui puisse choquer ou étonner. Les paroles du Président Loubet, énoncées dans le grand français et le grand républicain, ne se séparent pas de la gloire de l'application de sa méthode.

Seulement, je me demande si tous les fonctionnaires de la République ont compris ce que signifie le mot d'opportuniste.

Il y a deux sortes d'opportunistes. Le premier est le plus commun et c'est celui qui se contente de voter avec le courant, sans avoir de principes, sans avoir de convictions, sans avoir de convictions, sans avoir de convictions.

## Echos et Nouvelles

Plus riches que Crésus. Il nous a paru intéressant, au moment où nous lui faisons nos félicitations pour la grande fortune qu'il vient de faire, de publier quelques-unes de ses lettres.

Le premier d'entre eux est adressé à M. Combarieu, ministre de l'Intérieur, et se rapporte à la question de la séparation.

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport que j'ai rédigé sur la question de la séparation. Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect. »

Le second est adressé à M. Loubet, ministre de la Marine, et se rapporte à la question de la marine.

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport que j'ai rédigé sur la question de la marine. Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect. »

Le troisième est adressé à M. Combarieu, ministre de l'Intérieur, et se rapporte à la question de l'enseignement.

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport que j'ai rédigé sur la question de l'enseignement. Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect. »

Le quatrième est adressé à M. Loubet, ministre de la Marine, et se rapporte à la question de la marine.

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport que j'ai rédigé sur la question de la marine. Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect. »

Le cinquième est adressé à M. Combarieu, ministre de l'Intérieur, et se rapporte à la question de l'enseignement.

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport que j'ai rédigé sur la question de l'enseignement. Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect. »

Le sixième est adressé à M. Loubet, ministre de la Marine, et se rapporte à la question de la marine.

## LA QUESTION MAROCAINE

L'opinion de la presse anglaise. Commentaire sur le voyage d'Edouard VII à Paris.

London, 29 avril. Au sujet de la visite du roi d'Angleterre à Paris, les journaux anglais ont exprimé leur sympathie pour le roi.

Le roi d'Angleterre a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

Le roi a été reçu par le ministre de l'Intérieur, M. Combarieu, et par le ministre de la Marine, M. Loubet.

## LE COMPTOL

Clôture de l'instruction. M. F. Berger, procureur de la République, a signé dans la soirée d'hier son réquisitoire définitif.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

Le réquisitoire est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'acte de rébellion, la seconde à l'acte de rébellion.

## Le Repos Hebdomadaire à Bruxelles

Brux, 30 avril. 500 patrons belges ont signé une pétition adressée au gouvernement belge pour demander le repos hebdomadaire.

Le repos hebdomadaire est une question qui a été discutée pendant longtemps. Les patrons belges ont demandé que le repos hebdomadaire soit fixé au dimanche.

Le repos hebdomadaire est une question qui a été discutée pendant longtemps. Les patrons belges ont demandé que le repos hebdomadaire soit fixé au dimanche.

## LES GRÈVES

### A Limoges

Limoges, 30 avril. L'incident provoqué à Limoges par la grève des ouvriers de la fabrication des produits chimiques a été réglé.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

Le personnel de la maison Armand Dubouché a été réintégré dans son travail. Les ouvriers ont accepté les conditions proposées par le patron.

## RAOUL TAHOSS.